RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03555
Numéro SIREN : 901 926 618
Nom ou dénomination : ABM2O

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 25717

Cerfa 50217+12

ABM2O

N°2065 - 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SARL ABM2O
Adresse du principal établissement	58 RUE DE VALMY 59000 LILLE
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité ☐ — Activités exercées : La prise de participation au capital de petites et moyennes entrepri

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 % ; Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	66 654

2 - Plus-values

PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV à long terme imposables au taux de 15 % ; PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐			Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	ZFU - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) : ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable				
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐

Nom et adresse :

- du Comptable :	Indép.	SAS TERRE D ENTREPRENEURS LILLE 28 PLACE DE LA GARE 59800 LILLE
- du Conseil :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
- du prestataire :		

Certifié conforme à l'original

Martin Jergotte

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 30/06/2023 Néant [x]

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	**TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)**	

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : **- SARL - tous les associés** **- SCA - associés gérants** **- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités** **- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants**	**SARL**	**Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.**					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	**Année au cours de laquelle le versement a été effectué**	**A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits**	**A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement**		**A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥**	
				Indemnités forfaitaires	**Rembour-sements**	**Indemnités forfaitaires**	**Rembour-sements**
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	**à 0 %**	**à 15 %**	**à 19 %**
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2023 Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 30/06/2023 ③	Net 30/06/2022 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	4 950	042		4 950	4 950
(5) TOTAL I	044	**4 950**	048		**4 950**	4 950
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	155	074		155	35
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	104	086		104	925
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	**259**	098		**259**	960
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	110	**5 209**	112		**5 209**	**5 910**

PASSIF				30/06/2023	30/06/2022
Capital social ou individuel			120	1 000	1 000
Écarts de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves règlementées			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132		
Report à nouveau			134	-254	
Résultat de l'exercice			136	-695	-254
Subventions d'investissement			137		
Provisions règlementées			140		
TOTAL I			142	**51**	746
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**			154		
Emprunts et dettes assimilées (4)			156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166		6
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	5 158	172	5 158	5 158
Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176	**5 158**	5 164
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			180	**5 209**	**5 910**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2023 Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE			30/06/2023	30/06/2022
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires) 209	210		
Production vendue biens	215	214		
Production vendue services	217	218		
Production stockée		222		
Production immobilisée		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises)		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier ; immobilier)	242	695	254
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE 243	244		
Rémunérations du personnel		250		
Charges sociales		252		
Dotations aux amortissements		254		
Dotations aux provisions		256		
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259	262		
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation (II)		264	695	254
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	-695	-254
Produits financiers	III	280		
Produits exceptionnels	IV	290		
Charges financières	V	294		
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) VI	300		
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)			
Impôts sur les bénéfices	VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	-695	-254

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312		314	695
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles		322			
Impôts et taxes non déductibles		324			
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	

Déductions

Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127				
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992			342	
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344						
Divers, dont :	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction except. (art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Déduction except. (art 39 decies D)	648			350	65 959
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		Déduction except. (art 39 decies F)	990				
	Déduction except. (art 39 decies G)	649							

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352		354	66 654
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables 18 439	(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370		372	66 654

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/06/2023

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	30/06/2023 Montant

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	30/06/2023 Montant
DEFICIT FONCIER SCI LE BOUQUET	65 959

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2023 Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) | Désignation de l'entreprise : ABM2O

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460		462		464		466		
	- Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	4 950	482		484		486	4 950	
TOTAL		**490**	**4 950**	**492**		**494**		**496**	**4 950**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	- Matériel de transport	550		552		554		556	
	- Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		**570**		**572**		**574**		**576**	

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	**596**	**585**	**597**	**599**

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 30/06/2023 Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	ABM2O

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	18 439	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	18 439	- Déficits de l'exercice	860	66 654
			Total des déficits restant à reporter	870	**85 093**

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	30
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2023 Néant [x]

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du ____ au		
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

N° SIREN		901926618
Dénomination de l'entreprise		ABM2O
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	58 RUE DE VALMY
	- Code postal	59000
	- Ville	LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° et voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1) MR | Nom patronymique / Prénom VERGOTTE Martin

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou d'actions 1 000

Naissance : Date 19/05/1990 | N° Département 59 | Commune Roubaix | Pays FR

Adresse : N° et voie 58 rue de Valmy | Code postal 59000 | Commune Lille | Pays FR

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2023

Néant [x]

N° SIREN		901926618
Dénomination de l'entreprise		ABM2O
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	58 RUE DE VALMY
	- Code postal	59000
	- Ville	LILLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N° et voie			
Code postal	Commune		Pays

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2023

Néant [x]

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre [ ]

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	

PME au sens communautaire [ ]

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 30/06/2023

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux

Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie		N°, type et nom de voie	
Complément de distribution		Complément de distribution	
Lieu-dit, hameau		Lieu-dit, hameau	
Code postal / Ville / Pays		Code postal / Ville / Pays	

Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2023

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SARL ABM2O		
Complément de dénomination			
N° SIREN	901926618		
N° de Téléphone	06 06 40 11 87		
Adresse - N°, Type et nom de voie	58 RUE DE VALMY		
Adresse - Complément de distribution			
Adresse - Lieu-dit, hameau			
Adresse - Code postal / Ville	59000 LILLE		
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7010Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	11

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/06/2023

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/06/2023

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2023

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2023

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

ABM2O

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 58 Rue de Valmy 59000 LILLE
901 926 618 R.C.S LILLE METROPOLE

DECISION PRISE LE 15 OCTOBRE 2023 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 695 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -949 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Les sommes distribuées au titre du dernier exercice sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30 juin 2022	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

Martin Vergette.